

Débat d'orientation budgétaire

Suite à la définition du projet de mandat 2021-2026 et de son programme ambitieux, le débat d'orientation budgétaire 2022 prévoit un niveau d'investissement élevé, estimé à près de 51 millions d'euros tous budgets confondus, dont 32 millions sur le budget principal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) propose, parmi ses grandes lignes directrices, la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre le maintien du niveau d'investissement particulièrement élevé sans dégrader les ratios financiers de la communauté urbaine. Pour 2022, le DOB prévoit un niveau d'investissement élevé, estimé à près de 51 millions d'euros tous budgets confondus, dont 32 millions sur le budget principal.

Le projet de mandat 2021-2026 défini début 2021, s'oriente autour de quatre grandes priorités pour un volume d'investissements estimé à 134 millions d'euros, avec un effort important prévu sur la première moitié de la période, comme le démontre le projet de budget 2022.

En termes d'investissement, pour 2022, cela représente :

- La transition écologique au cœur de la vie quotidienne : 16,5 M€
- La cohésion sociale et territoriale : identité de la communauté urbaine : 8,5 M€
- Le développement économique et l'enseignement supérieur : 7,2 M€
- Le développement numérique et la création d'une Smart communauté : 1,2 M€

Ces investissements seront en partie financés par les subventions accordées notamment par l'Europe (Feder), l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2022

Le projet de loi de finances pour 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue compte tenue de l'évolution positive à ce jour de la situation sanitaire et donc de la levée progressive des restrictions qui ont été mises en place.

Afin de faire face à la crise sanitaire, le gouvernement depuis l'été 2020, a mis en place le plan France Relance doté d'une enveloppe de 100 milliards. Ce plan doit répondre à 3 défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale. Un an après sa présentation, 47 milliards ont déjà été engagés et l'objectif d'engagements fixé par le Premier ministre est de 70 milliards d'ici à la fin de l'année 2021. Ce déploiement à un rythme très soutenu sera poursuivi en 2022 et 1,2 milliards d'engagements supplémentaires devraient être destinés à intensifier l'action du plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement du ministère de l'intérieur ou encore de la recherche civile et militaire.

Contact presse

Marie-Anaïs Fayard
03 85 77 51 27
marie-anaïs.fayard@creusot-montceau.org

Jennifer Lama
03 85 77 51 11
jennifer.lama@creusot-montceau.org

Caroline Battaglia
03 85 77 51 69
caroline.battaglia@creusot-montceau.org

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit :

- Une stabilité des enveloppes dédiées aux dotations avec notamment 26,8 milliards consacrés pour la Dotation Globale de Fonctionnement.
- La reconduction de l'abondement supplémentaire de 350 millions de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).
- Une évolution de la fraction de TVA pour 2022 estimée à 5,5%.
- Une réforme, a minima, des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et fonds de péréquation avec l'intégration de nouvelles ressources au potentiel fiscal. L'effort fiscal sera également centré uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

LA SITUATION FINANCIERE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE

I - Situation financière de la communauté urbaine Creusot Montceau

Comme chaque année un travail de rétrospective financière est réalisé afin d'évaluer la situation de la collectivité. Il permet de définir le cadre budgétaire pour la préparation du budget en fonction des objectifs à tenir afin de conserver une situation financière satisfaisante.

Pour apprécier la situation financière de la collectivité au cours du mandat, il a été choisi, pour mémoire, de veiller à maintenir à un niveau satisfaisant trois indicateurs courants, à savoir :

- **Le taux d'épargne brute qui représente la part des recettes « épargnées » chaque année.**



- **L'épargne nette** qui correspond à l'épargne brute moins les remboursements du capital de la dette. Elle constitue l'autofinancement des dépenses d'investissement. Le seuil d'alerte peut être fixé à 4 M€.
- **La capacité de désendettement** qui est le critère de solvabilité d'une collectivité. Elle estime le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette, en y consacrant l'intégralité de l'épargne brute chaque année.



Actuellement, la situation financière de la collectivité peut être qualifiée de satisfaisante comme l'indique le récapitulatif des indicateurs ci-dessous :

	2020	Prévisionnel 2021
Epargne brute (M€)	15	12,6
Taux d'épargne brute (%)	20,6%	17%
Epargne nette (M€)	9,2	6,9
Capacité de désendettement (Années)	4,7	5,6

Le projet de budget actuel constate une épargne brute qui devrait être proche de 9 millions et un taux d'épargne brute de près de 12% ainsi qu'une capacité de désendettement de 8 ans. Toutefois, il est important de préciser que ces ratios seront améliorés à la reprise des résultats de l'exercice 2021 lors du vote du compte administratif 2021.

Contact presse

Marie-Anaïs Fayard
03 85 77 51 27
marie-anaïs.fayard@creusot-montceau.org

Jennifer Lama
03 85 77 51 11
jennifer.lama@creusot-montceau.org

Caroline Battaglia
03 85 77 51 69
caroline.battaglia@creusot-montceau.org

II – Les principales orientations budgétaires

La communauté urbaine maintient sa priorité de définir et mettre en œuvre une nouvelle stratégie économique et sa volonté d'investir massivement sur la première partie du mandat (2021 à 2023).

Pour être acteur de la relance économique, il est maintenu l'objectif de **réaliser un programme d'investissement sur le budget principal pour le mandat de 106 millions d'euros**, représentant près de 80% du PPI établi à 134 millions.

Ainsi, pour refléter les ambitions portées par l'exécutif, **les inscriptions budgétaires d'investissement en 2022 devraient être de l'ordre de 32 millions d'euros**. Cette enveloppe sera complétée d'une dotation de plus de 5 millions pour l'aménagement de la zone Coriolis et d'un programme d'investissement important sur les budgets annexes eau potable et assainissement collectif pour la réalisation des schémas directeurs notamment.

Par ailleurs, les changements amorcés concernant la politique des déchets se poursuivent avec le déploiement des points de collecte de proximité, le passage de la collecte sélective une semaine sur deux, le projet de recyclerie en lien avec les structures partenaires et la perspective de l'adhésion au SMET71.

D'autre part, l'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre effective du contrat de relations collectives au travail, dont les lignes directrices portent sur le fait de donner du sens à l'action publique, tendre à un service rendu aux usagers de qualité, aménager et développer le territoire, l'écoute et la proximité auprès des agents et enfin, l'internalisation forte des actions menées par la collectivité.

Enfin, la collectivité maintient, malgré un contexte inflationniste, **son objectif de tendre vers une évolution modérée et maîtrisée de ses charges de fonctionnement**.

III - Les ressources prévisionnelles de fonctionnement pour 2022

A ce stade, il est envisagé pour 2022, une diminution importante des recettes réelles de fonctionnement. **La prévision budgétaire des recettes réelles de fonctionnement est de 72 millions**, soit une évolution négative de 2,1% par rapport au budget total voté 2021.

La fiscalité économique (13,4 millions)

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Pour la CFE qui est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière et la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), il est envisagé une évolution très modérée des produits.

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La plus grande incertitude concerne la CVAE. Cette cotisation est due par les entreprises et travailleurs indépendants en fonction d'un certain chiffre d'affaires et calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par les entreprises. En raison des modalités de perception et de reversement des produits aux collectivités, la recette est incertaine car l'impact de la crise devrait se traduire l'année prochaine. Ainsi, la communauté urbaine anticipe une baisse de 1,5M€ de recette de CVAE.

La fiscalité ménage (11,1 millions)

Elle comprend principalement la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères. La prévision d'évolution est de 1%.

Les dotations (28,5 millions)

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), il est intégré une diminution de la population de 650 habitants impactant la dotation de base mais aussi la poursuite de l'écrêtement de

Contact presse

Marie-Anaïs Fayard
03 85 77 51 27
marie-anais.fayard@creusot-montceau.org

Jennifer Lama
03 85 77 51 11
jennifer.lama@creusot-montceau.org

Caroline Battaglia
03 85 77 51 69
caroline.battaglia@creusot-montceau.org

la compensation part salaire, évaluée à 2% de la dotation de compensation. Cela contribue au financement interne de l'enveloppe nationale de DGF.

Pour le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il est envisagé une évolution de -1%, compte tenu, de la prévision de diminution de la population.

La fraction de TVA (11 millions)

Il est intégré l'effet rebond prévu en projet de loi de finances de l'ordre de +5,5%.

IV - Les charges de fonctionnement prévisionnelles

Les charges de fonctionnement, telles qu'elles sont actuellement consolidées, s'élèvent à 63,5 millions.

• Réseaux et proximité : 18,9 M€

- La politique des déchets : 9,1 M€

Sur une dotation prévisionnelle d'un peu plus de 9,1 M€ (hors personnel et intérim), les dépenses liées au service collecte représentent 82% du budget de fonctionnement alloué au titre de cette compétence, notamment via la fonction traitement des déchets ménagers (non recyclables, emballages, verre et déchets verts).

S'agissant des dépenses liées aux déchetteries, celles-ci sont impactées par la quantité de déchets amenés par les usagers (85% des dépenses) et compte tenu des tonnages reçus en 2021 sur les déchets verts, il est anticipé une évolution dans le budget prévisionnel pour 2022. En complément des dépenses de fonctionnement des sites, il est prévu la mise en conformité et la maintenance des barrières ainsi que l'achat de consommables, notamment pour les dépôts d'amiante des particuliers. Concernant le volet prévention, il envisagé la poursuite d'actions auprès de la population (animations scolaires, communes éco-engagées, commerces éco-engagés par exemple).

- La politique voirie : 3,6 M€

L'enveloppe intègre le programme d'entretien (PPE), les fournitures de voirie (concassé, gravillons, sel fondant, émulsions enrobés ...) pour permettre aux équipes de réaliser des travaux en interne comme les entrées charretières par exemple.

Une dotation est prévue comme les années précédentes, pour les territoires et dans le cadre de l'évacuation des déchets de voirie ainsi que du nettoyage des regards, des marchés et des centres ville, l'entretien des terrains, des espaces GPRU et à l'élagage.

Cette politique intègre également, les crédits dans le cadre du fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux pour 165 000 €.

- La politique des transports : 4,5 M€

L'enveloppe 2022 comprend pour près de 4,1 millions les marchés de transports scolaires ainsi que le remboursement aux communes et la gestion du système billettique.

Une enveloppe de 480 000 € est également prévue pour les dépenses de signalisation, circulation et du mobilier urbain. Elle comprend des dépenses d'électricité, de fournitures pour le mobilier urbain, de maintenance, de location et d'entretien.

Pour rappel, la gestion des transports scolaires est dissociée du réseau urbain (budget annexe dédié).

- La défense incendie et les eaux pluviales : 1,6 M€

Les charges d'exploitation courantes sont en augmentation du fait d'un besoin supérieur pour ce qui concerne l'entretien du patrimoine incendie, les cotisations GEMAPI du fait des extensions des syndicats et de la contribution à verser au SMEMAC au titre des eaux pluviales par son dispositif d'assainissement collectif à compter de 2022.

Les dépenses dédiées à la gestion des eaux pluviales sont de l'ordre de 1,3 millions au titre notamment du remboursement au budget annexe assainissement pour les charges supportées pour cette compétence et 300 000 € pour l'entretien des réseaux.

Contact presse

Marie-Anaïs Fayard
03 85 77 51 27
marie-anaïs.fayard@creusot-montceau.org

Jennifer Lama
03 85 77 51 11
jennifer.lama@creusot-montceau.org

Caroline Battaglia
03 85 77 51 69
caroline.battaglia@creusot-montceau.org

• **Economie et services aux entreprises : 2 M€**

Il est prévu une enveloppe de plus de 2 millions pour la mission économie et services aux entreprises, avec plus de 1,6 millions consacrés au versement de subventions.

L'enveloppe budgétaire sera dédiée à la mise en application de la stratégie de développement économique élaborée dans le cadre des assises de la relance.

Pour rappel, la communauté urbaine a défini, avec les acteurs économiques du territoire, 50 actions pour 4 priorités.

Les nouveautés 2022 concerneront principalement :

- La création d'une marque du territoire qui permettra de développer l'attractivité de la communauté urbaine et de soutenir une promotion ambitieuse.
- Le lancement du Pôle entrepreneurial dans l'optique d'accompagner les entrepreneurs du territoire et de mailler les acteurs locaux de la création et reprise d'entreprise.
- Le lancement de la qualification des zones d'activité et de l'offre foncière. La communauté urbaine souhaite se moderniser afin de proposer des terrains et des locaux « clés en main ».
- L'organisation d'évènements d'entreprises tels que : le tour de France Global Compact, les Assises de la relance, ainsi que la participation de la collectivité au salon des entrepreneurs de Lyon.
- La création d'un club d'entreprises et le maillage des associations commerçants sur le territoire. L'objectif est de mailler l'ensemble des acteurs économiques à travers une gouvernance commune.

• **Prospective et développement : 800 000 €**

- **L'habitat et l'urbanisme : 530 000 €**

Les dépenses de fonctionnement en matière d'habitat, concernent principalement le marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, l'animation dans le cadre de l'OPAH et la subvention à l'ADIL. S'agissant de l'urbanisme, l'enveloppe dédiée concerne des dépenses à prévoir pour le plan local d'urbanisme intercommunal et des enquêtes publiques.

- **Le développement territorial durable : 220 000 €**

L'enveloppe dédiée comprend des crédits d'études :

- Dans le cadre du programme petite ville de demain (PVD) à Montchanin et la mise en forme d'une convention d'opération de revitalisation des territoires (ORT), au niveau communautaire.
- Pour l'élaboration coordonnée avec les communes de conventions territoriales globales qui est une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire inscrit dans les champs de compétence de la Caf en matière d'offres de service enfance-jeunesse. L'action comprend trois étapes à savoir, l'élaboration d'un diagnostic, l'identification des axes stratégiques et l'élaboration d'un plan d'actions.
- Pour l'élaboration d'un plan paysage, sur l'ensemble du territoire communautaire, qui a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet 2021 « plan paysage » du Ministère de la transition écologique. Il se déroule en 3 étapes, un diagnostic, une phase de définition des objectifs de qualité paysagère puis l'élaboration d'un plan d'actions impliquant la collectivité et les initiatives privées et citoyennes. Il s'agit d'un souhait de s'interroger sur la problématique de mobilité douce, avec pour objectif de remailler le territoire en créant des liens entre les espaces urbains et ruraux et en intervenant sur les transitions et les espaces délaissés.
- Pour élaborer un atlas de la biodiversité et candidater au label « Territoire engagé pour la nature ». Il s'agit de mettre en place une convention pluriannuelle de coopération avec le Conservatoire national des espaces naturel de Bourgogne notamment.
- Pour engager la démarche zéro artificialisation nette (ZAN). Il s'agit de réaliser un diagnostic foncier, préalable à l'élaboration d'une stratégie foncière, intégrant la problématique des ZAN dans le cadre de la mise en conformité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) avec le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET).

Contact presse

Marie-Anaïs Fayard
03 85 77 51 27
marie-anais.fayard@creusot-montceau.org

Jennifer Lama
03 85 77 51 11
jennifer.lama@creusot-montceau.org

Caroline Battaglia
03 85 77 51 69
caroline.battaglia@creusot-montceau.org

Mais aussi, le versement de subventions (CAUE, ATMO BFC, Pole Langage ...).

V - Les ressources humaines

La masse salariale s'élève à près de 20,1 millions pour 2022, soit 1,98 % de plus qu'en 2021.

Le projet de budget 2022 tient compte des évolutions législatives et réglementaires en matière de gestion des ressources humaines, mais aussi du financement des mesures retenues dans le cadre du contrat de relations collectives au travail.

La communauté urbaine compte 427 agents (au 1^{er} octobre 2021) qui contribuent, quotidiennement, à la mise en œuvre des politiques publiques dont elle a la charge dans des domaines aussi variés que l'aménagement et l'attractivité économique de notre territoire, le traitement de l'eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères, les transports urbains et scolaires ou encore la voirie.

VI - La gestion de la dette et les charges financières

1 - Le stock de dette au 31 décembre 2021

Le stock de dette au 31 décembre 2021 devrait s'élever à 75,9 millions pour le budget général.

Le taux moyen au 31 décembre 2020 est toujours en baisse à 2,20 %. A dette constante et de façon prospective, celui-ci est relativement stable sur la période à venir.

2 - La dette par type de risque

L'encours est composé très majoritairement d'une dette à taux fixe (près de 89 %). L'intégralité de la dette du budget général est classée 1A selon la charte de bonne conduite.

VII - L'investissement

1 - Evolution des recettes

Les recettes propres d'investissement du budget principal se composent essentiellement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et la taxe locale d'équipement (TLE), de subventions reçues de partenaires extérieurs et de l'autofinancement.

Ces recettes viennent minorer le besoin de financement et renforcent la capacité de financement des investissements.

2 - Le programme d'investissement

Le projet de mandat 2021-2026 a été défini en début d'année 2021, et s'oriente autour de quatre grandes priorités :

- La transition écologique au cœur de la vie quotidienne ;
- La cohésion sociale et territoriale : identité de la communauté urbaine ;
- Le développement économique et l'enseignement supérieur ;
- Le développement numérique et la création d'une Smart communauté.

En outre, le volume des investissements est estimé à 134 millions, avec un effort important prévu sur la première moitié de la période, comme le démontre le projet de budget 2022 avec une prévision de plus de 32 millions rien que pour le budget principal.

› La transition écologique au cœur de la vie quotidienne

Habitat, aménagements de l'espace public, gestion des déchets, eau, mobilités sont les composantes principales du premier axe.

- Habitat : 1,6 M€

En matière d'habitat, des crédits sont prévus afin de continuer à accompagner les ménages à la mise en œuvre opérationnelle de leur projet de logement dans le cadre de l'opération BIMBY mais aussi de l'OPAH. L'aide aux bailleurs, à travers des contractualisations (notamment avec l'OPAC), pour la démolition, la réhabilitation et la construction de logements sera poursuivie.

Contact presse

Marie-Anaïs Fayard
03 85 77 51 27
marie-anais.fayard@creusot-montceau.org

Jennifer Lama
03 85 77 51 11
jennifer.lama@creusot-montceau.org

Caroline Battaglia
03 85 77 51 69
caroline.battaglia@creusot-montceau.org

- **Aménagements urbains : 7,2 M€**

En ce qui concerne les aménagements des espaces publics, ceux-ci ont pour principaux objectifs de renforcer la qualité de vie du territoire et son attractivité, comme la poursuite de l'opération du boulevard du 8 Mai 1945 à Torcy, de la rue Etang de la Forge au Creusot, du centre-bourg de Gévelard, l'aménagement de la rue de Verdun au Creusot, de l'entrée Nord du quartier du Plessis à Montceau.

- **Mobilité : 3,7 M€**

Ces aménagements auront également pour but de rendre plus lisibles tous les types de mobilité, afin de répondre aux différents besoins et usages. La participation à la RCEA rentre dans cet objectif, ainsi que les travaux liés à l'EuroVelo 6, la mise en place d'une politique de mobilité en faveur des modes doux (« plan vélo mobilité durable ») et l'aménagement et la sécurisation des points d'arrêts notamment.

- **Eau : 2,2 M€**

La priorité sera également donnée à l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Une enveloppe d'environ 2,2 millions sera dédiée à cet objectif en 2022.

- **Déchets : 1,8 M€**

Au titre de la gestion des déchets, les investissements concernant le déploiement des points de collecte de proximité et l'adaptation de la fréquence de la collecte des déchets ménagers recyclables auront majoritairement été réalisés sur l'exercice 2021. L'effort sur le renouvellement des bacs sera poursuivi pour répondre aux demandes d'augmentation de volume à la suite de l'évolution de la collecte des déchets ménagers recyclables avec un passage toutes les deux semaines et en prévision de la mise en œuvre de la simplification du geste de tri. S'agissant du projet de recyclerie, en 2022, il s'agira de réaliser les études structures permettant de réaliser les travaux de rénovation énergétique et ceux liés aux aménagements internes aux bâtiments. Il est également prévu, la mise en œuvre des travaux pour moderniser les points de réemploi sur les déchetteries de Torcy et de Montceau.

• **La cohésion sociale et territoriale : l'identité de la communauté urbaine**

Le projet de mandat prévoit que 3 priorités seront poursuivies dans le champ de la cohésion :

- Conforter l'image du territoire et l'esprit communautaire en modernisant les outils de communication et en s'appuyant sur le patrimoine du territoire.
- S'inscrire dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique.
- Mettre en œuvre une gestion hiérarchisée et priorisée de l'entretien et du renouvellement de la voirie.

- **Ecomusée : 2,8 M€**

La réalisation de nouvelles réserves pour l'Ecomusée, afin de conduire à son terme le chantier des collections rentre dans le cadre de la première priorité, ainsi que la poursuite des travaux de rénovation intérieure de la Villa Perrusson, comprenant notamment le remeublement et la muséographie.

- **Amélioration continue de la performance de l'action publique : 2,8 M€**

L'adaptation et le renouvellement du parc roulant, la rénovation et l'aménagement des bâtiments communautaires, en lien avec les besoins dans l'exploitation des services, comme l'aménagement du point d'appui de Saint-Vallier, s'inscrivent pleinement dans l'amélioration continue de la performance de l'action publique.

- **Voirie et espaces publics : 2,9 M€**

La politique de voirie et de gestion des espaces publics intègre différentes actions, dont la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien des voiries et des ouvrages d'art, les aménagements de proximité visant à sécuriser les voies communautaires, le renouvellement du matériel technique

Contact presse

Marie-Anaïs Fayard
03 85 77 51 27
marie-anais.fayard@creusot-montceau.org

Jennifer Lama
03 85 77 51 11
jennifer.lama@creusot-montceau.org

Caroline Battaglia
03 85 77 51 69
caroline.battaglia@creusot-montceau.org

destiné à assurer ces travaux, ainsi que le renouvellement du dispositif de fonds de concours à destination des communes pour l'entretien des chemins ruraux.

• **Le développement économique et l'enseignement supérieur**

Le projet de mandat prévoit le développement de cet axe autour de 4 grandes priorités :

- Renforcer l'attractivité économique du territoire.
- Favoriser l'entrepreneuriat et renforcer l'économie de proximité.
- Soutenir le tissu des petites et moyennes entreprises par le biais de l'innovation et du soutien des grands groupes.
- Développer l'enseignement supérieur et adapter l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises.

- **Renforcement de l'attractivité du territoire : 700 000 €**

Le renforcement de l'attractivité du territoire se déroulera autour de plusieurs actions, notamment via d'une part l'accompagnement à l'implantation de nouvelles entreprises (Zone d'activité du Prélong, Magenta, et de Torcy notamment) et d'autre part, la poursuite du soutien de la collectivité par le fonds d'aides au règlement immobilier. Le fonds d'aides à l'hébergement touristique visera à favoriser les initiatives de création et réhabilitation hôtelière et de développement de gîtes, chambres d'hôtes et d'hébergements innovants.

- **Favoriser l'entrepreneuriat et renforcer l'économie de proximité : 160 000 €**

En matière d'entrepreneuriat et d'économie de proximité, plusieurs mesures d'accompagnement et de soutien à la production locale et à l'agriculture sont prévues, notamment via le fonds de commerce en milieu rural, des aides à l'équipement dédié à l'agriculture, ainsi qu'un dispositif de soutien à l'émergence de la production locale.

- **Soutenir l'économie par le biais de l'innovation : 6,2 M€**

La dernière phase de travaux du Site technopolitain s'enclenchera sur 2022, pour un montant d'environ 6,2 millions. Ce site représente un outil privilégié au service de l'innovation et de l'entrepreneuriat et permettra d'associer les entreprises à la mise en œuvre et la gouvernance de l'écosystème de l'innovation.

- **Enseignement supérieur et offre de formation: 130 000 €**

Concernant l'action de la communauté en faveur du développement de l'enseignement supérieur et de l'adaptation de l'offre d'emploi et de formation aux besoins des entreprises, le budget 2022 intégrera la réalisation de l'espace de vie étudiante, ainsi qu'une subvention d'équipement allouée au Centre Condorcet.

• **Le développement numérique et la création d'une Smart communauté.**

Deux priorités sont définies dans le champ du numérique :

- **Conforter et développer les infrastructures permettant une bonne connexion du territoire : 320 000 €**

Conforter le réseau de fibre communautaire, au service du développement et de l'activité économique du territoire, passe par une coopération renforcée avec le Grand Chalon, au travers d'une SPL très haut débit. A ce titre, l'enveloppe sera dédiée aux travaux de développement des Réseaux d'Initiative Publics (RIP) et à l'étude 5G.

- **Proposer de nouveaux outils et accompagner le développement des usages : 700 000 €**

En ce qui concerne la deuxième priorité, la communauté urbaine conduit un travail de fond pour identifier l'existant et accompagner le développement de nouvelles pratiques numériques. Le projet de budget 2022, permettra notamment de fournir des moyens informatiques et des logiciels fiables et adaptés aux besoins, de garantir la pérennité et la sécurité des données et de gérer les moyens de télécommunications mis à disposition.

Contact presse

Marie-Anaïs Fayard
03 85 77 51 27
marie-anais.fayard@creusot-montceau.org

Jennifer Lama
03 85 77 51 11
jennifer.lama@creusot-montceau.org

Caroline Battaglia
03 85 77 51 69
caroline.battaglia@creusot-montceau.org